

À l'automne 1998, l'Association des producteurs en multimédia du Québec (APMQ) demande à être exclue de la *Loi sur le statut de l'artiste*, arguant qu'elle ne convient pas aux créateurs-rices du multimédia. La loi oblige les producteurs-rices à prélever des cotisations à la source sur la rémunération des pigistes. Quelques professionnels-les du multimédia, notamment les réalisateurs-rices, s'inquiètent : comment valoriser des créateurs-rices ravalés au rang de «gestionnaires de projets» ou autres postes aux descriptions de tâches sibyllines?

En mars 2000, Berry Farah, un enseignant et un consultant en multimédia de Montréal, tente de créer l'Association des travailleurs en multimédia du Québec (ATMQ). La première réunion de l'organisme, peu encourageante, ... sera la dernière. Pourtant, le site de l'ATMQ (www.alternatives.ca/atmq/) attire l'attention des quotidiens français *Libération* et *Le Monde* ainsi que de la télévision suisse!

Fin juin 2000, peu avant que Quebecor ne s'offre le câblodistributeur Vidéotron et le réseau TVA pour créer l'empire Quebecor

Média, les employés-es de son cybermédia *Canoë* déposent une requête en accréditation, à l'invitation du Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (publication-phare de Quebecor).

Coïncidence, le réseau des nouveaux médias de Quebecor subit une vague de mises à pied le 15 août. Au moment d'écrire ces lignes (mars 2001), les responsables de *Canoë*, accusés de congédiements liés à des activités syndicales, comparaissent au Bureau du commissaire du travail de Montréal.

En somme, dans les NTIC *made in Québec*, toute négociation reste individuelle, sauf au sein des géants des télécommunications comme Nortel et Vidéotron, où le syndicalisme «traditionnel» s'était implanté avant que l'on ergote sur la «révolution» de la «nouvelle économie». Un seul fournisseur d'accès Internet est syndiqué au Québec, CAM Internet (affilié à la CSN depuis 1999).

Jusqu'en 2000, les employés-es des NTIC, généralement jeunes et confiants dans leur avenir, ignorent le côté obscur du rêve numérique. Mais le krach des valeurs techno en Bourse, au printemps 2000, avec son cortège de faillites et de licenciements, a fait peur : plus de 65 000 postes sont abolis aux États-Unis, entre décembre 1999 et mars 2001; une cinquantaine de départs, début mars 2001, chez l'éditeur de *La Toile du Québec*, Netgraphe, le premier «.com» d'ici

Un seul fournisseur d'accès Internet est syndiqué (CSN) au Québec, CAM Internet.

coté en Bourse. Avec le ralentissement économique amorcé cette année, on s'accroche à son *job*... Un an après sa tentative de regrouper en association les soutiers des NTIC, Berry Farah ne voit aucune amélioration à l'horizon. «S'il y avait une conscience sociale, peut-être. Mais il n'y en a pas.» □

Dénicher un bon emploi, c'est possible. Votre CLE peut vous aider.

Votre centre local d'emploi (CLE) vous offre des outils et des services :

- ◆ des guichets Info-emploi ◆ des Micro-services ◆ des activités de formation
- ◆ un Service de placement électronique ◆ de l'information sur le marché du travail

1 888 EMPLOIS

En vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail, le Québec est responsable des mesures actives d'emploi dont bénéficient les participantes et les participants de l'assurance-emploi ainsi que de certaines fonctions du Service national de placement auxquelles peuvent avoir recours les usagers de l'assurance-emploi. Ces mesures et fonctions sont financées par le Compte d'assurance-emploi, dont le Canada est responsable.

Québec 
Emploi-Québec

emploi-quebec.gouv.qc.ca